

- ## Le zonage en chiffres

Zones délimitées	64 zones
Zones urbaines (U)	15 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	2 zones
Zones naturelles (N)	41 zones

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	CASTILLON-LA-BATAILLE
Version du	11 octobre 2023
Partition GPU	DU_33108
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_33108/5ead9de842a4a3ffb5b81afc9bd18a8e/33108_reglement_20231011.pdf

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Inondations et coulées de boue
Publié au Journal officiel le	25 février 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	27 mars 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations ou du débit des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/norm/fdi?id=LEGIFRANORM_2026-02-25_2026-02-25_2026-02-25_2026-02-25_2026-02-25
Risques majeurs recensés	19 reconnaissances
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	
Dernier événement reconnu, commencé le	9 février 2026

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Castillon-la-Bataille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondations et/ou Coulées de Boue

1 plan

Inondation

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAa, UB, UBa, UBb, UBc, UBd, UY, Uv

AU1, AU2, AU3, AU4, AU5, IIAU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33108

33350

CC Castillon/Pujols

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

64 zones

64 zones

64 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Mouliets-et-Villemartin (3,5 km)

Saint-Magne-de-Castillon (3,8 km)

Saint-Pey-de-Castets (5,7 km)

Pujols (6,4 km)

Saint-Vincent-de-Pertignas (9,8 km)

Saint-Jean-de-Blaignac (10,4 km)

Pessac-sur-Dordogne (10,5 km)

Cabara (11,4 km)

Gensac (11,6 km)

Rauzan (12,3 km)

Saint-Aubin-de-Branne (12,7 km)

Branne (12,9 km)

Jugazan (13,5 km)

Lugaignac (14,5 km)

64 zones

57 zones

113 zones

37 zones

57 zones

40 zones

30 zones

19 zones

43 zones

54 zones

37 zones

40 zones

26 zones

39 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/castillon-la-bataille-33108>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.